



## ESTIMATION DU COÛT D'UN-E APPRENTI-E en formation en Licence Professionnelle

Ces coûts comprennent les coûts salariaux et les frais de formation à la charge de l'employeur (entreprise de moins de 11 salariés).  
Le salaire est calculé en pourcentage du SMIC

### Employeur du secteur PUBLIC

SMIC janvier 2016 : 9,67 €/he pour 151,67 he/mois

Age de l'apprenti	Année de formation (1)	rémunération minimum en % du SMIC	Coûts de l'apprentis et de sa formation					Frais de formation à la charge de l'employeur	Aides	Coût total annuel de l'apprenti	Coût mensuel de l'apprenti (3)
			Salaire horaire	Salaire mensuel *	Salaire net annuel	Charges sociales (2)	Soutien à l'effort de formation				
moins de 18 ans	1ère	45%	4,35 €	660 €	7 920 €	à calculer au cas par cas	2 000 €	soumis à conditions	9 920 €	827 €	
	2ème	57%	5,51 €	836 €	10 032 €		2 000 €		12 032 €	1 003 €	
	3ème	73%	7,06 €	1 071 €	12 848 €		2 000 €		14 848 €	1 237 €	
de 18 ans à moins de 21 ans	1ère	61%	5,90 €	895 €	10 736 €		2 000 €		12 736 €	1 061 €	
	2ème	69%	6,67 €	1 012 €	12 144 €		2 000 €		14 144 €	1 179 €	
	3ème	85%	8,22 €	1 247 €	14 960 €		2 000 €		16 960 €	1 413 €	
Plus de 21 ans	1ère	73%	7,06 €	1 071 €	12 848 €		2 000 €		14 848 €	1 237 €	
	2ème	81%	7,83 €	1 188 €	14 256 €		2 000 €		16 256 €	1 355 €	
	3ème	98%	9,48 €	1 437 €	17 248 €		2 000 €		19 248 €	1 604 €	

Ces estimations de coûts sont indicatives, non contractuelles et devront être adaptées en fonction des accords et conventions en vigueur pour les structures signataires de contrats d'apprentissage.

(1) Le salaire est calculé en pourcentage du salaire (SMIC) ou du minimum prévu à la convention collective.

(2) Exonération des cotisations sociales et patronales : l'employeur prend en charge:

- la cotisation accident du travail et maladie professionnelle
- la cotisation patronale de retraite complémentaire calculée sur la base forfaitaire
- la contribution a

(3) Coûts avant charges sociales et soutien à l'effort de formation.

Document non contractuel

Màj : 23-02-2016